Comités de Direction de « Haut-Rhône Tourisme » (EPIC)

Du jeudi 7 mars 2019 à 19h30
Salle du Castran – Bureau d'Information Touristique de Frangy

Présents CODIR : Michel BOTTERI, Philippe JACQUESSON, Paulette LE NORMAND, Gilles PILLOUX, Serge ROUX, Joseph TRAVAIL, Philippe JULIAN, Yann PECCOUD, Christophe BELLEMIN, Pierre BRUN, Carole BRETON, Olivier DUNAND

Excusés : Mylène DUCLOS, Jean-Yves MACHARD, Carole NICOD, Daniel MUTTIN, Carine LAVAL, Myriam BOUVIER, Edith GAILLARD, Christel LIMARE, Marie-Christine GOUX

I – Approbation du Compte de gestion 2018 – Budget principal de l'EPIC Haut Rhône Tourisme

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par Mme la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que Mme la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est demandé au Comité de Direction d'approuver les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2018 du Budget Principal de l'EPIC HAUT RHONE TOURISME.

II – Approbation des comptes Administratifs 2018 – Budget principal de l'EPIC Haut Rhône Tourisme

Le comité de Direction réuni sous la présidence de Gilles PILLOUX, Président de Haut Rhône Tourisme, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Jacques DOHEN, Directeur de Haut Rhône Tourisme, après s'être fait présenter le budget primitif 2018 et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET Principal	**A**	**B**	**C**	**D**	**A + C**	**B + D**
Résultats reportés	0.00	104 458.72	21 359.23	0.00	21 359.23	104 458.72
Opérations de l'exercice	529 487.47	525 098.84	70 694.54	22 525.21	600 182.01	547 624.05
TOTAUX	**529 487.47**	**629 557.56**	**92 053.77**	**22 525.21**	**621 541.24**	**652 082.77**
Résultats de clôture	4 388.63		48 169.33		52 557.96	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	**529 487.47**	**629 557.56**	**92 053.77**	**22 525.21**	**621 541.24**	**652 082.77**
RESULTATS DEFINITIFS		**100 070.09**	**69 528.56**			**30 541.53**

Le Directeur quitte la séance au moment du vote

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré à l'unanimité

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
ARRETE le résultat définitif tel que résumé ci-dessus ;
ADOPTE à l'unanimité des voix le présent compte administratif pour l'exercice 2018

III - Affectation du résultat de fonctionnement 2018 sur le budget 2019 de Haut Rhône Tourisme

Le comité de Direction vient d'adopter le compte de Gestion établi par le trésorier ainsi que le compte administratif lesquels sont concordants.

Le Président, Gilles PILLOUX, propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 sur le budget 2019

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré :

CONSTATE ET DECIDE à l'unanimité d'affecter en 2019 le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

Budget Principal *de l'EPIC HAUT RHONE TOURISME* **100 070.09 €**

En Recette de fonctionnement (article 002) « résultat de fonctionnement reporté » : 30 070.09 €
En Recette d'investissement (article 1068 - Excèdent de fonctionnement capitalisé) : 70 000.00 €

Synthèse du compte administratif, du résultat de l'exercice et proposition d'affectation

Budget EPIC	Dépenses	recettes	résultat de clôture	résultat N-1	résultat global		restes à réaliser	
Fonctionnement	529 487,47	525 098,84	**-4 388,63**	104 458,72	**100 070,09**			**30 070,09**
Investissement	70 694,54	22 525,21	**-48 169,33**	-21 359,23	**-69 528,56**		0,00	**70 000,00**
				83 099,49	30 541,53		0,00	

IV – Vote du Budget Prévisionnel 2019

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			**RECETTES**		
chap.	**Intitulé**	**Budgétisé**	**chap.**	**Intitulé**	**Budgétisé**
011	Charges à caractère générale	252 929,22	002	Excèdent reporté	30 070,09
012	Charges de personnel	358 100,00	70	Ventes des produits	41 000,00
14	Atténuations de charges	0,00	71	variations des stocks	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	72	production immobilisé	0,00
66	Charges financières	0,00	74	Subvention CCUR	548 919,69
67	Charges exceptionnelles	1 600,00	74	Subvention (autres collectivités)	15 868,00
69	Impôts sur les bénéfices	0,00	75	Autres produits de gestion courante	23 300,00
023	Virement à la section d'investissement	7 735,85	76	Produits financiers	0,00
6811/ 042	Dotation aux amortissement	33 792,71	77	Produits exceptionnels	0,00
			78	Reprise sur amortissement	0,00
			79	Transfert de charges	0,00
Total Dépenses de fonctionnement		**659 157,78**	**Total Recettes de Fonctionnement**		**659 157,78**

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			**RECETTES**		
chap.	**Intitulé**	**Budgétisé**	**chap.**	**Intitulé**	**Budgétisé**
001	**Solde d'investissement reporté**	**69 528,56**	1068	Excédent de fonctionnement reporté	70 000,00
20	Immobilisations incorporelles	21 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	7 735,85
21	Immobilisations corporelles	19 000,00	40	Amortissement des immobilisations	33 792,71
22	Immobilisation reçues en affectation ou en concession	2 000,00			
Total dépenses investissement		**111 528,56**	**Total recette d'investissement**		**111 528,56**

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOPTE le budget primitif 2019 de l'EPIC HAUT RHONE TOURISME qui s'articule comme suit :

- Fonctionnement	- Dépenses	659 157.78 €
	- Recettes	659 157.78 €
- Investissement	- Dépenses	111 528.56 €
	- Recettes	111 528.56 €

V – Demande de modification de la convention d'objectifs liant la CCUR et l'EPIC Haut Rhône Tourisme

Dans la convention d'objectif qui lie la Communauté de Communes Usses et Rhône et l'EPIC Haut Rhône Tourisme, l'article 3 précise les engagements de la Communauté de Communes Usses et Rhône. Il est notamment indiqué que : « *Afin de permettre à l'EPIC de remplir les missions du service public, la Communauté de Communes Usses et Rhône attribuera annuellement les crédits de fonctionnement nécessaires et adaptés aux différentes tâches qui lui sont confiées* ».

Cependant dans cet article, rien n'est défini concernant les modalités de versement de la subvention d'équilibre. Aussi, afin d'éviter les problèmes de trésorerie, tels que ceux rencontrés en début d'année 2019, nous proposons de modifier l'article 3 de cette convention d'objectif et de préciser les conditions de versement de la subvention d'équilibre versée par la CCUR à Haut Rhône Tourisme de la manière suivante :

- Versement de 40 % de la subvention le 1er janvier de chaque année
- Versement du solde après le vote du budget Prévisionnel de la CCUR

Ces modalités de versements et cette modification de la convention d'objectifs seront soumises à la CCUR. Après acceptation de ces modalités par délibération du Conseil Communautaire, il conviendra alors au Comité de Direction de Haut Rhône Tourisme de délibérer afin d'autoriser le Directeur à signer cet avenant à la convention d'objectifs.

Le Comité de Direction donne un avis favorable à cette proposition de modification de l'article 3 de la convention d'objectif qui lie Haut Rhône Tourisme à la Communauté de Communes Usses et Rhône. Il demande au Directeur de soumettre cette proposition au président de la CCUR afin qu'il puisse l'inscrire lors d'un prochain Conseil Communautaire.

VI – Avenant à la convention d'objectifs concernant la mise à disposition de 2 agents de la commune de Seyssel Haute-Savoie auprès de Haut Rhône Tourisme

Monsieur le Président rappelle que du personnel de la Commune de Seyssel Haute-Savoie est mis à disposition de l'EPIC Haut Rhône Tourisme afin de mener à bien un certain nombre de missions.

Cette mise à disposition de personnel a fait l'objet de délibérations de la commune de Seyssel Haute-Savoie et de l'EPIC Haut Rhône Tourisme (CD11/2017 – mise à disposition de deux agents de la mairie de Seyssel Haute-Savoie ») et de la signature d'une convention bipartite.

Après plus d'un an de fonctionnement, le directeur de Haut Rhône Tourisme a pu mieux estimer le temps de travail que ces agents effectuent pour le compte de Haut Rhône Tourisme, et il convient donc de modifier les pourcentages de mise à disposition en conséquence.

Aussi, par la présente délibération, il est proposé de modifier l'article 4 des conventions de mise à disposition des 2 agents de la commune de Seyssel Haute-Savoie travaillant pour l'EPIC Haut Rhône Tourisme de la façon suivante :

A partir du 1er janvier 2019, la mise à disposition des agents sera établie sur les bases suivantes :

- ***Agent du Patrimoine, responsable de la Muséographie de la Maison du Haut Rhône*** *– Base horaire (31h30 annualisées) - 20 % maximum de son activité sera dévolue à Haut Rhône Tourisme*
- ***Agent du patrimoine dédié à l'accueil*** *– Base horaire (28h00 annualisées) – 75 % maximum de son activité sera dévolue à l'EPIC*

Les autres articles des conventions de mise à disposition sont inchangés. Il est notamment important de mentionner l'article 6 – remboursement de la rémunération : *« le Montant de la rémunération et des charges sociales versées par la commune de Seyssel Haute-Savoie fait l'objet d'un remboursement par l'EPIC au prorata du temps de mise à disposition »*.

Aussi, si les temps de travail effectués pour le compte de Haut Rhône Tourisme au terme de la période de référence (en l'occurrence l'année civile) s'avéraient inférieurs aux pourcentages proposés ci-dessus, le reversement effectué par Haut Rhône Tourisme à la mairie de Seyssel Haute-Savoie serait lui aussi ajusté.

Le Comité de direction, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** le directeur à signer les avenants aux conventions de mise à disposition de personnel avec la Commune de Seyssel Haute-Savoie

VII – Démission de Christel LIMARE et de Marie-Christine GOUX du Comité de Direction de Haut Rhône Tourisme

Démission de Christel LIMARE :

Madame Christel LIMARE a été recrutée par l'EPIC Haut Rhône Tourisme sur un CDD annualisé de 300h00 afin d'assurer diverses missions et notamment :

- Les visites guidées des bourgs de Seyssel
- L'encadrement des groupes dans le cadres des produits touristiques développés par Haut Rhône Tourisme
- Le développement de l'identité touristique du territoire et notamment le suivi du projet concernant la réalisation d'une « bande dessinée » sur le Haut Rhône (Tome 2 de jean du Rhône)
- L'accueil touristique
- ...

Le recrutement de Mme Christel LIMARE au sein de Haut Rhône Tourisme est incompatible avec ses responsabilités au sein du Comité de Direction. Pour remplacer Mme Christelle LIMARE (membre titulaire du CODIR), Gilles PILLOUX, Président de Haut Rhône Tourisme, propose la candidature de Jacques BORDON.

M. Jacques BORDON, qui a été contacté par M. Gilles PILLOUX, semble intéressé par cette proposition. Nous confirmerons ou non son intégration au sein du Comité de Direction lors d'une prochaine réunion.

Démission de Marie-Christine GOUX :

Marie-Christine GOUX est membre suppléante du Comité de Direction de Haut Rhône Tourisme. Par courrier en date du 21 février 2019, elle nous a fait part de sa démission du Comité de Direction. Marie-Christine GOUX faisait partie du collège représentant les anciens Offices de Tourisme associatifs du territoire.

Pour la remplacer, les membres du Comité de Direction proposent de solliciter Mylène DUCLOS, ancienne Présidente de l'Office de Tourisme du Val des Usses, afin qu'elle fasse des propositions de candidature.

VIII – Domaine nordique de Sur-Lyand – Point intermédiaire en cours de saison

- **Fête de la neige :** environ 1400 visiteurs – 519 bracelets vendus à 2 et 5 €, soit une recette de 1 313 € - 1 000 € de subventions de la Haute-Savoie et 1500 € du département de l'Ain. 300 € par les sponsors. Budget global : 9 600 € - Aucun incident excepté en fin de journée une perte de contrôle d'un traineau par un des mushers. Le Public a été très satisfait par cette 11ème édition.

- **Gestion du personnel de Sur-Lyand :**

  L'arrêt maladie de l'un de nos saisonniers début janvier (Yvan OLLIVE) a impliqué une réorganisation de notre personnel. Nous avons dû passer le deuxième saisonnier de 3 jours à 4 jours par semaine (de 25h30 à 34h00). Nous avons aussi recruté Denis POLLIER pour quelques journées de travail sur la saison, essentiellement les Week-End. Erwan LAPORTE et Maud IDZIAK, ont complété ce dispositif et ont donc assuré un grand nombre de permanences la semaine, mais aussi les Week-End.

  Durant les vacances de février de la zone A, nous avons renforcé l'effectif, le faisant passer de 2 personnes par jour (1 personnel de Haut Rhône Tourisme + 1 personnel mis à disposition par la commune de Corbonod) à 3 personnes par jour. Ce Renfort en personnel a été motivé du fait de la forte fréquentation du site sur cette période (du soleil et de la neige). Nous avons aussi souhaité renforcer l'équipe afin d'éviter au maximum les erreurs de régies, sachant que Yvan OLLIVE, en arrêt maladie, est resté malgré tout, en tant que régisseur titulaire, responsable de la régie de Sur-Lyand tout au long de la saison.

  Il faut souligner la souplesse du personnel de Haut Rhône Tourisme, qui a permis de gérer dans les meilleures conditions cette situation de crise. Malgré tout, cette réorganisation du personnel a pu entrainer, par répercussion, un certain nombre de retards sur les autres missions de Haut Rhône Tourisme.

- **Programme d'animations - hiver et vacances de février de la zone A :**

  Jacques DOHEN, présente ensuite le programme d'animations mis en place durant tout l'hiver et plus particulièrement pendant les vacances de février de la zone A. Les résultats sont mitigés. Il convient de s'interroger sur la pertinence de certaines activités encadrées (la raquette par exemple) et sur la communication réalisée par Haut Rhône Tourisme sur cette offre d'animation.

  A noté que, suite à l'incident survenu à la fin de la fête de la neige, le musher qui devait assurer des produits « traineau à chiens », tout au long de la saison sur le site de Sur-Lyand, s'est désisté. L'annulation de ce produit « d'appel », a probablement porté préjudice à la dynamique d'animations mise en place par Haut Rhône Tourisme sur cette saison 2018/2019.

  Bilan des animations :

  - Cours de ski : 10 séances prévues / 2 réalisées : 21 personnes
  - Airboard : 5 séances prévues / 2 réalisées : 20 personnes
  - Randonnées en raquette : 6 sorties prévues / 2 maintenues : 15 personnes à laquelle il faut ajouter un produit touristique monté pour le compte de la commune de Seyssel 74 : 12 personnes
  - Atelier enfants : 2 ateliers prévus / 1 maintenu : 1 enfant
  - Chiens de traineau : annulée
  - Navette : tous les jours pendant les vacances de février de la zone A : 40 inscrits et un nombre encore non déterminé de personnes ayant pris la navette directement.

- **Chiffre d'affaires location et vente de redevance**

Le Chiffre d'Affaire global au 7 mars 2019 est de 26 634.00 € (environ 33 000 € pour la saison 2017/2018). C'est un très bon CA, sachant que le début de saison a été très tardif (ouverture du domaine nordique la 2ème semaine de janvier). A noter aussi que les dépenses de fonctionnement devraient être réduites du fait des conditions climatiques favorables (une seule chute de neige / peu de déneigement du parking / moins de damage des pistes).

- **Remarques de Joseph TRAVAIL**

Le stationnement des cars sur le parking du domaine nordique n'a pas été satisfaisant cet hiver. En effet, le décaissage de la butte réalisé à l'automne n'a pas été suffisant. Il conviendra donc de retravailler cette butte afin d'améliorer le stationnement des cars.

Joseph TRAVAIL informe aussi les membres du CODIR qu'afin d'améliorer la sécurité sur la route en période d'estive, il a été décidé de limiter à 50 kilomètres par heure la vitesse sur le plateau supérieur. Cette limitation de la vitesse a été demandée par la SICA d'alpage. Il s'agit d'une route départementale, aussi le département prendra un arrêté en conséquence et apposera des panneaux de limitation de vitesse. En complément, la CCUR financera la pose de panneau informant les automobilistes de la présence d'animaux en estive.

Par ailleurs, des panneaux informant les randonneurs de la présence d'animaux sur la montagne seront posés en différents lieux de l'alpage. Ces panneaux seront fournis par la SEMA départementale. Ils compléteront les panneaux d'accueil, type RIS, placés sur les parkings aux départs des randonnées. Ces derniers présenteront l'offre de randonnée, donneront un certain nombre de consignes et sensibiliseront les usagers sur l'estive et l'environnement particulier du site. Leur contenu sera élaboré dans le cadre du comité de site de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Grand-Colombier.

- **Mini site internet du domaine nordique de Sur-Lyand/Grand-Colombier**

Jacques DOHEN présente le mini site internet du domaine nordique de Sur-Lyand/Grand-Colombier et en particulier la page Webcam (de loin la page la plus visitée) et celle dédiée à l'ouverture des pistes et des itinéraires raquettes du domaine nordique de Sur-Lyand/Grand-Colombier.

IX – Actions en cours

- **Labellisation accueil Vélo**

Jacques DOHEN informe les membres du CODIR que l'Office de Tourisme de Seyssel et le BIT de Frangy, ont tous deux été labellisés « accueil vélo ». Dès cet été, des VAE (Vélo à Assistance Electrique) seront proposés à la location sur le BIT de Frangy. Ce seront ceux récupérés auprès de Prolynx Sport. En complément, une offre de boucles géo-guidées sera aussi développée au départ de Frangy.

Des locations de VAE et de nouvelles boucles géo-guidées devraient aussi être proposés au départ de la piscine de la Semine.

Il conviendrait aussi d'accompagner les prestataires souhaitant être labellisés « accueil vélo » (hébergeurs, restaurateurs, réparateurs de vélo, ...)

- **Acquisition de logiciels métiers :**

Jacques DOHEN confirme auprès des membres du CODIR l'acquisition de logiciels métiers, soit :

- Edit Yourself :

  Extraction des informations des partenaires contenues dans la base de donnée « APIDAE » et impression en interne des brochures de Haut Rhône Tourisme. Ce logiciel représente un coût d'acquisition important en année 1 (10 000 €) car il convient de créer des gabarits pour chacun de nos documents. L'abonnement annuel est d'environ 2 000 €. A terme, nous devrions faire des économies sur l'impression des documents pour 2 raisons :
  - L'impression des documents en langues étrangères se fera à la demande et il ne sera donc pas nécessaire d'imprimer la documentation initiale en 3 langues (le nombre de pages sera donc divisé par 2)
  - Il est possible de solliciter des impressions via internet (et non plus par des imprimeurs locaux) ce qui selon certains membres du CODIR, pourrait diviser la note par 10. Le choix de faire travailler ou non des imprimeurs locaux, reviendra aux membres du CODIR.

  Madame Carole BRETON demande pourquoi dans ce cas, le budget impression de Haut Rhône Tourisme n'a pas été diminué dans le budget Prévisionnel 2019. Jacques DOHEN répond, qu'il avait envisagé cette hypothèse, mais qu'au vu des diminutions déjà réalisées lors du Débat d'Orientation Budgétaire de novembre 2018 (diminution de 9 000 €), il avait considéré que diminuer encore plus cet article « publication et impression », n'était pas réaliste.

- Optimisation de la taxe de séjour :

  Ce logiciel devrait nous permettre d'optimiser la perception de la taxe de séjour. L'acquisition de ce logiciel est devenue indispensable au vu de la réforme de la taxe de séjour mis en œuvre au 1er janvier 2019. Rappel : La taxe de séjour est perçue par la CCUR et est ensuite reversée dans sa totalité à l'EPIC Haut Rhône Tourisme.

- GRC (Gestion de la Relation Client) :

  Ce logiciel de gestion de la fréquentation et de la documentation, permettra d'optimiser nos statistiques. En complément, il conviendra de mettre en place des outils d'analyse des retombées économiques induites par l'activité touristique sur le territoire.

- Gestion du temps de travail des agents :

  Si l'on considère les personnels des droit privés (CDI ou CDD saisonnier) et les personnels de droit public mis à disposition par les collectivités (CCUR, mairie de Seyssel Haute-Savoie, mairie de Seyssel Ain et Corbonod), il convient de gérer le temps de travail de plus de 19 agents. Ces agents ne sont pas tous à temps complet.
  Dans un 1er temps, ce logiciel de gestion du temps de travail ne concernera que les personnels permanents (9 personnes). Il pourra à terme être élargie à l'ensemble des personnels saisonniers et mis à disposition, ce qui permettra d'avoir une vision plus précise des temps de travail réalisés par ces différents agents.

- **Sollicitation des partenaires en 2019** (achat d'encarts publicitaires) :

    - 81 partenaires (46 pour le guide hébergement et restauration / 35 pour le guide touristique)
    - 2 872 € (contre 3 455 € en 2018)
    - Remarque : la plupart des partenaires 2019 ont bénéficié de la réduction de 50 %

- **Supports de communication :**
    - Guide hébergement et restauration (maquette en cours à partir de gabarits réalisés sur Edit Yourself, tableau Excel à fournir pour la réalisation des gabarits, conception graphique à valider, **sortie prévue fin mars**)
    - Guide touristique et dépliant d'appel (maquette et tableau à compléter, conception graphique à valider, **sortie prévue début avril**)
    - Roll up (réimpression de 2 Roll up et d'un nouveau Roll up consacré à Génissiat, à l'hydroélectricité et à la navigation fluviale, **sortie prévu début avril**)
    - Comité de relecture (en cours de mise en place – il sera sollicité prochainement pour les différentes éditions, **avant le 18 mars**)

- **Taxe de séjour 2018 :**

  Le montant total de la taxe de séjour perçue en 2018 par la CCUR s'élève à 7 882.50 € + 517 € (versé par air be and be), soit : 8 399.50 €. Ce montant sera reversé par la CCUR à Haut Rhône Tourisme sur l'exercice 2019. En 2017, la CCUR avait perçu 7 269.35 € de taxe de séjour (reversé en 2018 à Haut Rhône Tourisme)

X– Question Diverses

- **Demande de congé sabbatique :** Maud IDZIAK souhaite partir en congé sabbatique du 2 janvier 2020 au 2 décembre 2020. Les membres du Comité de Direction acceptent cette demande, mais souhaitent que Jacques DOHEN vérifie les modalités d'application de ce type de congé. Par contre, la durée de congé de Maud IDZIAK devra être définie dès le départ de manière à pouvoir recruter un ou une remplaçante en conséquence. Maud IDZIAK ne pourra donc pas exiger de retour anticipé au sein de Haut Rhône Tourisme.

- Une **Stagiaire en Master II communication** a été recrutée début février pour une durée de 6 mois (Audrey CANDY). Elle sera chargée, entre autres, de la coordination de la carte Via Rhôna dans le cadre de la coopération LEADER. Pour cette mission, Haut Rhône Tourisme facturera 3 000 € au territoire LEADER Usses et Bornes. Ces 3 000 € couvriront la plus grande partie des frais liés au stage de Audrey CANDY (gratification de stage notamment).

- **Recrutement d'une apprentie en juillet 2019** – Camille PLANQUIN (2ème année de BTS) devrait être recrutée en Contrat d'apprentissage pour un an (à la suite de Charnela VINHA ISSAMBO). Son action professionnelle pourrait porter sur :
    - L'estimation des retombées économiques du tourisme sur le territoire
    - Le classement de l'Office de Tourisme en catégorie 2

- **Rencontre des 4 OT de l'Avant Pays Haut-Savoyard** (Alteralpa, Rumilly Albanais, Terre de Valserine et Haut Rhône Tourisme)

  Une rencontre entre les directeurs des 4 Offices de Tourisme de l'Avant Pays Haut-Savoyard a eu lieu le vendredi 15 février sur Frangy afin de définir les actions pouvant être menées en partenariat sur l'année 2019 et sur les suivantes. Il s'avère que les orientations et les priorités des 4 Offices de Tourisme ne sont pas forcément les mêmes. Trois thématiques ont été abordées :

  - La Formation auprès des partenaires.

    « Haut Rhône Tourisme » aurait souhaité relancer un programme de formation auprès des prestataires, comme cela avait été fait l'an dernier avec les Offices de Tourisme « Terre de Valserine » et « Rumilly Albanais ». L'an dernier, les 3 formations organisées sur Seyssel (Administrer et animer une page Facebook, optimiser la présence de son entreprise sur les réseaux sociaux et commercialiser son hébergement touristique sur Internet) avaient particulièrement mobilisé les partenaires de notre territoire.
    Malheureusement, aucun des 3 autres Offices de Tourisme ne souhaite réitérer cette action en 2019. Ils souhaitent en 2019 prendre le temps d'élaborer un programme de formation pour 2020, voir éventuellement, proposer à nos Comités de Direction respectifs (comme le souhaite l'Office de Tourisme « Rumilly Albanais »), le recrutement mutualisé d'un « Animateur Numérique de Territoire » (ANT).

    En 2019, les Offices de Tourisme envisagent donc d'organiser uniquement pour leurs propres prestataires des « Eductours ». Ces « Eductours » seront ouverts aux techniciens des 4 Offices de Tourisme afin de permettre aux uns et aux autres, d'appréhender les richesses touristiques des 4 territoires.

  - Produits touristiques à destinations des groupes

    Pour l'instant, seuls les Offices de Tourisme « Alteralpa » et « Haut Rhône Tourisme », souhaitent développer des produits touristiques à destination des groupes. L'OT « Terre de Valserine » possède une accréditation tourisme et développera probablement ses actions en direction des groupes après l'ouverture de « Dino-Plagne ». L'Office de Tourisme « Rumilly Albanais », n'a pas d'accréditation tourisme et n'envisage pas de développer de produits groupes, mais ne voit pas d'inconvénient à ce que d'autres Offices de Tourisme prospectent les partenaires de son territoire, notamment dans le cadre du Tourisme industriel.

    « Alteralpa » a une longueur d'avance par rapport aux autres Offices de Tourisme. Il possède un site Internet de vente en ligne. Par ailleurs, à la demande de son Comité de Direction, la Directrice d'Alteralpa a développé une offre de produits touristiques et a édité des plaquettes à destinations des groupes. Elle a aussi élaboré un fichier clients « groupes » de près de 300 noms. Elle souhaiterait pouvoir créer des produits touristiques groupes avec des prestataires de nos territoires.

    La mutualisation de fichiers clients, la création de produits touristiques, et la vente de ces produits aux groupes – doivent faire l'objet d'une réflexion plus approfondie si on ne veut pas créer de tension entre nos différents Offices de Tourisme. Par exemple, les Offices de Tourisme « Terre de Valserine » et « Haut Rhône Tourisme » ont développé des relations privilégiées avec la CNR concernant la remise en tourisme du barrage de Génissiat et il serait malvenu que « Alteralpa » développe des produits touristiques avec ce site à destination des groupes sans nous en référer.

Il faudrait créer à l'échelle de nos 4 territoires une offre cohérente et complémentaire, et trouver des clés de répartition équitable. L'année 2019 pourrait être consacrée à la définition des bases de cet accord entre Offices de Tourisme.

- Mutualisation de la communication

L'essentiel de la communication touristique externe de « Haut Rhône Tourisme », se fait en direction de Chambéry et d'Aix-les-Bains. En effet, nous avons repris l'essentiel du plan de communication qui avait été développé par l'ancien Office du Tourisme du Pays de Seyssel. Notre territoire se trouve aux portes du Genevois et du bassin Annecien, et il est donc regrettable que nous ne puissions pas communiquer vers les populations de ces agglomérations. Cependant, développer des actions de communication en direction de Genève et d'Annecy serait très coûteux, et il semblerait intéressant de mutualiser ces coûts entre les 4 Offices de Tourisme de l'Avant Pays Haut-Savoyard.

Après discussion, il s'avère que communiquer uniquement avec nos noms et la qualité de nos destinations, ne serait pas pertinent. Il faudrait mieux communiquer sur une offre bien spécifique. Aussi, les directeurs des 4 Offices de Tourisme proposent d'avancer sur la création d'un « Pass » commun (type City Pass), utilisable chez nos différents prestataires et permettant aux touristes d'avoir des réductions.

Pour accompagner ce « Pass », nous pourrions rééditer une carte répertoriant les différentes offres proposées sur nos 4 territoires. Cette carte pourrait s'apparenter à l'ancienne carte « entre 3 lacs ». Bien évidemment, seuls les prestataires participants au « Pass » seront répertoriés sur cette carte.

Enfin, nous pourrions communiquer ensemble sur ce produit développé en commun, sur les secteurs d'Annecy et du Genevois.

- **Rencontre avec la CNR au barrage de Génissiat le mardi 5 février 2019**

Une réunion a eu lieu le mardi 5 février au barrage de Génissiat avec la CNR, ainsi que les techniciens et les élus des Offices de Tourisme « Terre de Valserine » et « Haut Rhône Tourisme », de la CCPB et de la CCUR. A l'ordre du jour, 2 sujets principaux ont été abordés :

- Les aménagements des parkings et des aires de pique-niques aux abords du barrage de Génissiat.

Les responsables de la CNR souhaitent impliquer les Offices de Tourisme et les Collectivités dans la définition du projet. Ils souhaitent aussi une implication financière des 2 Communautés de Communes. Les élus de la CCPB se sont réunis par la suite. Ils ne sont pas favorables pour financer ce type d'aménagement sur le domaine public fluvial concédé à la CNR. Un courrier en ce sens sera envoyé prochainement au Président de la CCUR.

- Ouverture d'un kiosque au barrage de Génissiat pendant l'été et financement d'un poste de saisonnier

Un bilan de saison a été réalisé par les Offices de Tourisme « Terre de Valserine » et « Haut Rhône Tourisme » qui a mis en lumière la faible fréquentation du point I de Génissiat durant l'été 2018. Cette faible fréquentation est due notamment au positionnement relativement excentré de ce kiosque par rapport à l'accueil visiteurs du barrage de Génissiat.

De plus, le personnel saisonnier financé par les 2 Offices de Tourisme, avait surtout « réceptionné » les personnes mécontentes de ne pas pouvoir visiter le barrage sans réservation. Fort de ce bilan, il avait été décidé de ne pas renouveler l'expérience et donc de ne pas remettre de personnel saisonnier.

Cependant, la CNR nous propose de financer en partie ce poste de saisonnier et d'installer un kiosque provisoire à proximité des parkings (avant la passerelle qui mène à l'accueil visiteurs). Dans ces conditions, et si « Terre de Valserine » confirme son engagement, il semble difficile de refuser cette proposition.

- Créneaux réservés pour les visites du barrage aux OT « Terre de Valserine » et « Haut Rhône Tourisme »

  Lors d'une précédente réunion avec Dimitri COULON au siège de la CNR de Belley, nous avions demandé l'ouverture de créneaux de visite réservés aux Offices de Tourisme pendant la saison estivale. Notre demande a été entendue et il convient maintenant de formaliser cela avec le service réservation de la CNR.
  Ainsi, les Offices de tourisme « Terre de Valserine » et « Haut Rhône Tourisme » achèteraient 1 ou 2 créneaux de visite (18 ou 36 places), sur 8 jeudis matin de l'été. Les Offices de Tourisme se chargeraient de remplir ces créneaux avec leurs clientèles touristiques estivales. Il faut savoir que pour réserver une visite du barrage de Génissiat via le site « www.lescircuitsdelenergie.fr », il faut s'y prendre plusieurs mois à l'avance.

- **Organisation de deux « Eductours » au printemps 2019**

  - Le 1er Eductour sera organisé le 16 mai 2019 dans le cadre du Label « Vignoble et Découverte – Aix-les-Bains Riviera des Alpes – Vignobles de Savoie – Chautagne, Jongieux, Seyssel, Frangy » sur le secteur de Frangy. Cet Eductour sera réservé à l'ensemble des prestataires labellisés de cette destination « Vignoble et Découverte »

  - Le 2ème Eductour sera organisé par Haut Rhône Tourisme sur l'ensemble du territoire. Il sera ouvert aux membres du CODIR, aux élus de la Commission Tourisme de la CCUR et à tous nos partenaires. Il aura lieu le 29 avril 2019

Gilles PILLOUX,
Le Président

HAUT RHÔNE E.P.I.C. TOURISME